

Intervention de S.E.M. Léo Méprès, Président du Conseil économique et social

à la 41^{ème} session de la Commission de la population et du développement

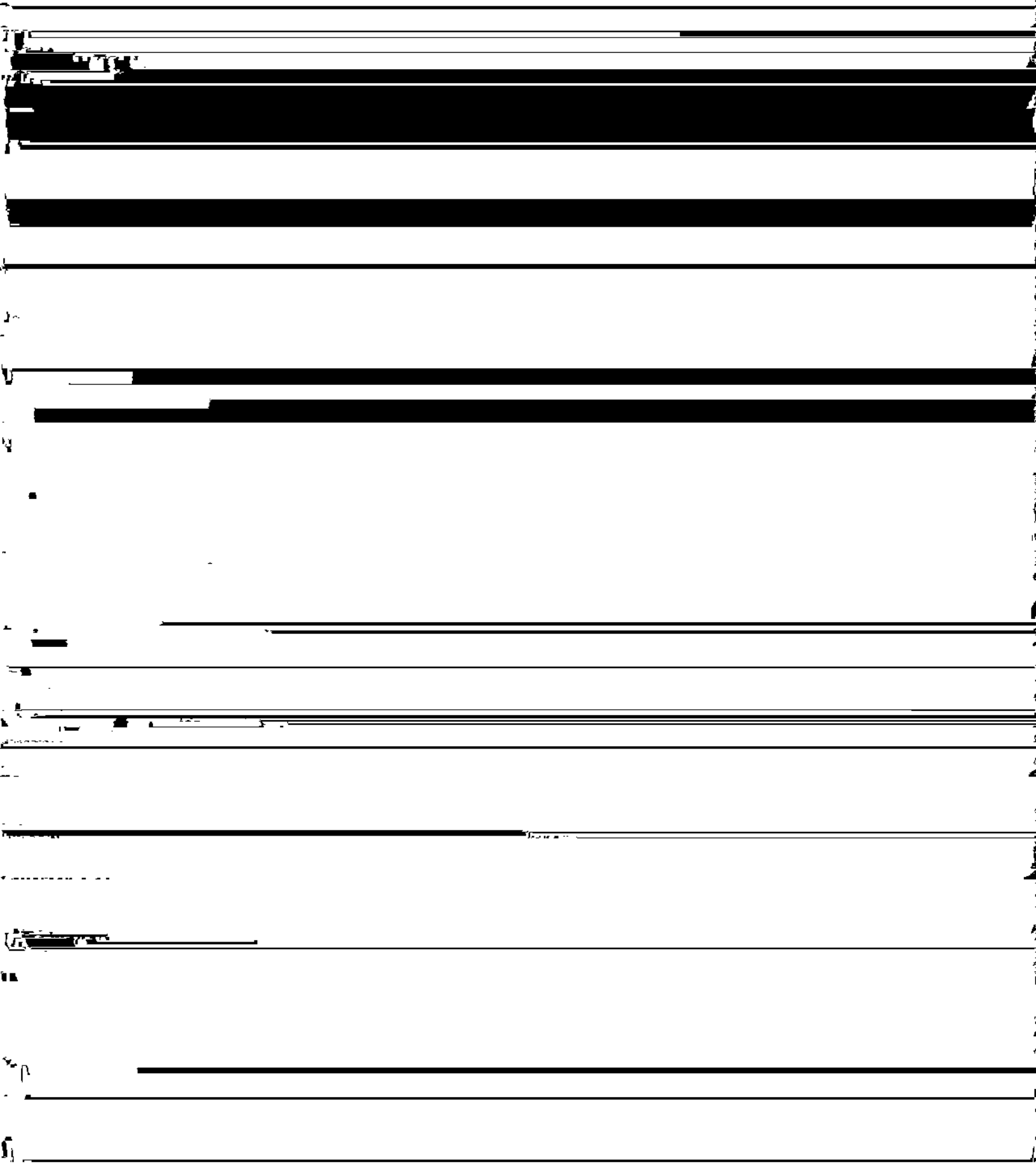
New York, le 10 avril 2008

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Députés

jours donnent certainement matière à contribution à la session de l'ECOSOC de juillet, car la répartition spatiale de la population et l'urbanisation sont au cœur du développement durable. Elles constituent un exemple patent de l'imbrication des dimensions sociale, économique et environnementale, caractéristique de l'idée même du développement durable. La croissance des villes étant un phénomène

de faire des « Exposés nationaux » sur leur stratégie de développement, et ce sur la base
du volontariat afin de présenter les aspects de l'économie, de la culture, de la science, de la



participatif, ces débats donneront lieu à de grandes orientations et à des recommandations sur les politiques à mener en la matière.

Le Forum a reçu mandat d'examiner les tendances de la coopération internationale pour le développement, de promouvoir la cohérence entre les grands acteurs de la coopération, y compris bilatéraux, et de renforcer les liens entre la production normative et les activités opérationnelles des Nations Unies. Des synergies existent entre les débats qui auront lieu au FCD et les travaux de cette Commission, car les questions démographiques définissent des tendances lourdes qui vont modeler les rapports nord-sud et, partant, l'importance de l'aide au développement. L'efficacité de l'aide aux populations, l'apport de la coopération sud-sud dans ce cadre, la question de l'allocation de l'aide entre les différents secteurs et les différents pays, sont autant d'exemples de thématiques intéressant les deux instances. En contribuant au renforcement des liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation dans son ensemble, le Forum contribuera aussi à rapprocher les travaux des organes spécialisés, à l'instar de la Commission de la population, des politiques d'aide au développement en tant que tel et des modalités concrètes que revêt cette politique.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le rapport de la Commission de la population et du développement sera cette année encore présenté au Conseil économique et social dans le cadre du « segment général », au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet. Si l'examen des rapports des commissions techniques a relevé, jusqu'à présent, d'un exercice de procédure, notre ambition aujourd'hui est d'impliquer pleinement les commissions dans ce débat, en organisant par exemple un événement spécifique où leurs travaux recevraient toute l'attention qu'ils méritent. Les modalités de cette manifestation sont actuellement à l'étude et seront bientôt définies.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement du champs de compétence de l'ECOSOC aux problématiques de la consolidation de la paix et aux situations d'urgence humanitaire, le Conseil a l'intention d'utiliser l'expertise technique de ses organes subsidiaires dans les différents domaines d'action de la Commission de la Paix et de la Sécurité.

de la paix (COP) Document de Travail No. 10/11